Fiche projet - Projet Petites îles durables

Informations générales

PROJET EN COURS

Date de début : janvier 2017
Date de fin : juin 2021
Localité : Projet régional Océan Indien, Méditerranée, Afrique de l'Ouest

Zones d'intervention : Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Europe
Pays d'intervention : Cap-Vert, Espagne, France, Grèce, Guinée-Bissau, Italie, Madagascar, Mozambique, Sénégal, Tunisie

Budget : 7.708.500 euros
Financeurs régionaux : Agence de l'Eau RMC, Ville de Marseille
Financeurs nationaux : --
Autres financeurs : Fonds Français pour l'Environnement mondial, Îles pilotes, CEPF, Conservatoire du Littoral, Union Européenne (Interreg Marittimo)

Secteurs d'intervention : Biodiversité, Déchets, Eau - Assainissement, Énergie, Environnement
Objectifs de Développement Durable

Porteur du projet

Small Islands Organisation

Type de structure : ASSOCIATIONS, Antenne d'association nationale
Pays d'intervention : Cap-Vert, Croatie, Estonie, Grèce, Guinée-Bissau, Italie, Madagascar, Maldives, Mozambique, Sénégal, Tunisie
Secteurs d'intervention : Déchets, Eau - Assainissement, Énergie, Environnement, Patrimoine

Adresse : 68 rue de Rome, 13006 Marseille
Représentant : M. Sylvain PETIT

Ce projet soutient le développement des actions de l'ONG SMILO jusqu'en juin 2021, et notamment les moyens nécessaires aux petites îles pour avancer dans leur processus de labellisation. Ce soutien permet de renforcer leurs capacités techniques et financières dans les domaines de l'eau, l'énergie, les déchets, la biodiversité, les paysages et la gouvernance. Le projet soutient également le Fonds pour les îles, destiné à financer des opérations concrètes et prioritaires issues des diagnostics territoriaux. Pour plus d'informations, cliquez ici.

Contexte

Les petites îles du monde entier doivent faire face à des problématiques communes : pressions exacerbées par l'étroitesse de leur territoire, ressources limitées, sensibilité aux dérèglements climatiques, variation des flux saisonniers.

En dépit de plusieurs initiatives internationales de « mise en réseau » portées par des institutions comme le Global Island Partnership (GLISPA) ou l'UNESCO, les gestionnaires de petits territoires insulaires qui ne bénéficient pas d'un statut de protection et qui ne constituent pas des États à part entière témoignent d'un relatif isolement pour la mise en œuvre de mesures de gestion ad hoc sur leur territoire : déficit de ressources, manque d'expérience, informations sur les bonnes pratiques peu accessibles, rareté des échanges avec les pairs. Autant de freins au déploiement de bonnes pratiques de gestion sur ces territoires souvent caractérisés par la richesse de leur patrimoine terrestre et marin.

On sait par exemple que les îles concentrent, sur 5 % de la surface de la terre, 20 % des espèces de plantes et vertébrés terrestres. 600 millions d'habitants dépendent des services écosystémiques des milieux insulaires pour l'eau, l'alimentation, le logement, les médicaments et les ressources nécessaires à leur vie quotidienne (Convention sur la Diversité Biologique-CDB, 2010).

Publics concernés

13 îles « du Nord » sont associées à cette initiative : Tavolara (Italie), Palmaria (Italie), Capraia (Italie), Sainte Marguerite (France), Lavezzi (France), archipel des îles d'Hyères (France), Sazani (Albanie), Sifnos (Grèce), Tabarca (Espagne), Cavoli (Italie), Archipel des Embiez (France), îles du Frioul (France), Zlarin (Croatie), Ilur (France), Quéménès (France), Millau (France) et Archipel des Glénans (France).

7 sites pilotes bénéficieront du soutien du FFEM en particulier : île d'Ibo (Mozambique), îles de la Mer d'Emeraude (Madagascar), îles d'Urok et de Bolama (Guinée Bissau), île de Gorée (Sénégal), île de Principe (Sao Tomé et Principe), île de Santa Luzia (Cap Vert), île de Kerkennah (Tunisie).

Partenaires locaux

Les collectivités nationales et locales, les ONG et acteurs privés des territoires suivants : île d'Ibo, Archipel des Quirimbas (Mozambique) ; îles de la mer d'Émeraude (Madagascar) ; île de Bolama, archipel des Bijagos (Guinée-Bissau), île de Gorée (Sénégal), île de Principe (Sao Tomé & Principe), île de Santa Luzia (Cap-Vert) ; Méditerranée (hors France) : Archipel des Kerkennah (Tunisie), île de Tavolara, île de Cavoli, île de Capraia, île de Palmaria (Italie), île de Sazani (Albanie), île de Zlarin (Croatie).

Objectifs du projet

Encourager, accompagner et valoriser les démarches de préservation et de gestion durable des ressources naturelles sur les petites îles de moins de 150 km², à travers la création d'une plate-forme de bonnes pratiques, un réseau international et un label international « Petites îles durables ».

Activités

Le projet est structuré en quatre composantes :

1. Mettre en place une plate-forme « Banque d'Initiatives » qui compile et valorise les expériences reproductibles en milieu insulaire et les bonnes pratiques sectorielles au sein de fiches techniques et de vidéos mises en ligne et accessibles en anglais et en français. Les ressources seront mises à disposition des membres du réseau « Club

des Petites Îles Durables » afin d'initier et d'orienter vers des pratiques de gestion durable.

2. Créer et animer le réseau international « Club des Petites Îles Durables ». Ce club rassemble des gestionnaires de petites îles, des spécialistes techniques et les partenaires du projet (bailleurs, ONG, mécènes, fondations dédiées à la recherche, etc.). Il permet d'initier des échanges entre membres du réseau au travers de visites de terrain, d'ateliers et de conférences dans une logique de coopération et de solidarité entre les îles.
3. Diagnostiquer des territoires en vue de la mise en œuvre de la démarche de labellisation. Leprocessus de labellisation, tel qu'il est envisagé, accompagne les îles candidates dans la construction d'un projet de gestion durable sur leur territoire. Il implique l'élaboration d'un diagnostic approfondi de territoire avec les appuis nécessaires à sa réalisation (expertises sectorielles, recherche de financements, plan d'actions et dispositif de suivi). Des experts, des détenteurs du label et des facilitateurs bénévoles pourront appuyer les candidats en fonction des problématiques rencontrées.
4. Gestion et pérennisation de l'initiative. Elle comprend les activités destinées à assurer la gestion, la communication externe et le suivi-évaluation du projet par le Secrétariat de l'initiative, ainsi que les actions entreprises pour garantir son autonomie à l'issue du projet sur 5 ans.

Résultats

Les résultats attendus de ce projet sont :

- Valoriser les actions insulaires intégrées combinant gestion vertueuse des ressources naturelles, protection de la biodiversité, gestion des flux (énergie, eau, déchets, etc.) et favoriser la participation locale.
- Améliorer le bien-être des communautés locales grâce aux démarches de développement durable entreprises par les îles, en encadrant les usages des ressources naturelles.
- Concrétiser les engagements pris par les gestionnaires à travers la création d'un label et faciliter l'accès des petites îles à des financements publics pour la réalisation de projets de gestion intégrée, grâce à l'engagement de ces territoires dans la démarche de certification.
- Créer une plateforme d'échanges et de bonnes pratiques pour les gestionnaires des petites îles de moins de 150 km².